



La Compagnie des Archers du Bassin VIVIEZ

PROTOCOLE SANITAIRE DU CLUB

Nous avons mis en place un protocole sanitaire pour vous accueillir dans les meilleures conditions, il évoluera selon les directives de la FFTA.

- Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et les accompagnants
- Le port du masque est obligatoire pour les archers lorsqu'ils sont hors pratique sportive (lors du montage et démontage de leur matériel)
- Lavage des mains obligatoire au gel hydro-alcoolique (fourni par le club à l'entrée de la salle).
- Seuls les archers et les entraîneurs peuvent avoir accès à la salle.
- Un archer mineur peut être accompagné d'un adulte portant un masque. L'accompagnant doit rester au fond de la salle.
- Le masque peut être retiré dès que l'archer est sur le pas de tir et que la séance commence. Il peut aller en cible sans masque à condition de respecter les couloirs de tir correspondants à la largeur d'un support de cible.
- Lors du tir : 2 archers par cible, 1 blason par personne (sauf les poussins car blason de 120). Le tir se fera en 2 vagues pour respecter la distanciation.
- Pendant la séance de tir, si un archer veut retourner à ses affaires au fond de la salle, il doit remettre son masque et se relaver les mains au gel hydro-alcoolique avant de revenir sur le pas de tir.
- Un registre des participants à chaque séance sera tenu par les entraîneurs pour faciliter le travail des autorités sanitaires au besoin.
- **Exclusion** : Les dirigeants de la Compagnie des Archers de Viviez se réservent le droit d'exclure toute personne de l'entraînement, et des entraînements suivants en cas de non-respect des mesures prises par le club.

Au plaisir de vous retrouver.